Grand Poitiers Communauté urbaine

Diagnostic des habitations face aux inondations

Dans le cadre du Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) Vienne-Clain 2023/2029, Grand Poitiers propose aux habitants concernés par le risque d'inondation de réaliser gratuitement un diagnostic de vulnérabilité de leur habitation.

Qui peut bénéficier d'un diagnostic de vulnérabilité gratuit ?

L'action mise en œuvre par Grand Poitiers concerne 13 communes situées aux abords du Clain et de la Vienne. Les diagnostics de vulnérabilité au risque inondation sont proposés gratuitement aux propriétaires d'une habitation se trouvant dans le zonage réglementaire des Plans de prévention des inondations (PPRI).

Pour savoir si votre bien est éligible :

- Entrez votre adresse dans la barre de recherche ci-dessous,
- Si vous êtes dans la zone bleue : vous êtes éligible !
- Pour vous inscrire, remplissez le formulaire sous la carte.

Vos coordonées

Votre nom *(obligatoire)*

Votre prénom *(obligatoire)*

Votre adresse e-mail *(obligatoire)*

Votre numéro de téléphone *(obligatoire)*

Le bien concerné par la demande de diagnostic

ETES-VOUS PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE DU BIEN À DIAGNOSTIQUER ? *(obligatoire)*

- Propriétaire
- Locataire

Adresse complète *(obligatoire)*

Numéro de parcelle (si connu)

Si le logement se situe dans un immeuble, indiquer si possible les coordonnées du gestionnaire (ex. : agence, bailleur, syndic bénévol, etc.)

Nom :
Email :
Téléphone :
Autre information :

VALIDER ET ENVOYER

Réunions Publiques

Des temps d'échanges avec les propriétaires en zone inondable réglementée ont eu lieu en fin d'année 2024, pour les informer de leurs droits, leurs devoirs et des aides proposées. La présentation projetée lors de ces réunions publiques est téléchargeable ci-dessous.

Pourquoi Grand Poitiers propose des diagnostics gratuits de vulnérabilité aux inondations ?

L'un des objectifs de Grand Poitiers dans le cadre du Programme d'action de prévention des inondations Vienne-Clain est de déployer des actions de **réduction de la vulnérabilité du territoire**. En parallèle, les 3 Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) sont en cours de révision ou d'élaboration sur le territoire de la collectivité et il est à prévoir une modification du règlement. Celui-ci prévoit l'obligation pour les propriétaires situés en zone réglementée d'effectuer un diagnostic de vulnérabilité aux inondations et de réaliser les travaux prescrits par le règlement du PPRI.

C'est pourquoi Grand Poitiers souhaite accompagner les habitants concernés, en leur faisant bénéficier gratuitement d'un diagnostic de vulnérabilité inondation réalisé par un prestataire. Par la suite, les propriétaires pourront bénéficier d'un accompagnement gratuit par la mission Prévention-Gestion de Crise-Résilience de la collectivité pour la rédaction de leurs demandes de subventions (cofinancement pouvant aller jusqu'à 80% possible auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) pour la réalisation des travaux prescrits par le diagnostic.

Contact

Mission Prévention - Gestion de Crise - Résilience Courriel

GRAND POITIERS
84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35
HORAIRES :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30